



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU

**26 mars 2023**

Séance ouverte à 10h30

Conseillers présents

- Cercet Gerard, Président
- Alario Laurette
- Chevron Damien
- Guigon Bernard
- Illich jean Marc
- Prapant Frederic

Conseillers absents

- Blanc Jean Pierre
- Cholat Juliette
- Thiollier Agnès

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot du président

2. Désignation de la Vice-présidence

3. Dossiers en cours

- Cuve
- Reserve bénévoles incendie
- Division de lots
- Vidanges fosses septiques
- Protocole avec le chasseur Julien Poirier
- Devis prestataire informatique
- Bals, petit marché et concerts
- Nettoyage de la plage

Annexes : reporting remis en annexe

Depuis la précédente réunion du conseil (le 25 février) se sont tenus L'AGE du 03 mars et le dépouillement du scrutin, le 09 mars.

Les votes ont confirmé le choix - à plus de 98% -des levantins pour la candidature de Gerard Cercet au poste de Président de l'ASL du Domaine d'Héliopolis et pour son programme. Un accord à 92% a aussi été donné pour entamer la procédure d'acquisition par le Syndicat d'une citerne d'eau de 400m3 pour l'accroissement de nos capacités de stockage et de distribution d'eau.



## 1/ Mot du Président :

Le Président Gérard Cercet exprime donc sa gratitude et sa satisfaction à la suite de ce consensus des levantins qui conforte et encourage son action et celle du Conseil Syndical.

Néanmoins, aux mêmes dates, la gouvernance du Conseil Syndical a fait l'objet d'une contestation inattendue de la part d'une conseillère qui a mené une campagne calomnieuse extrêmement violente et grave à l'égard du Conseil et de son Président sans concertation préalable et prenant à témoin de nombreux propriétaires. (Voir ci-joint copie du mail reçu par de nombreux levantins)

Gérard Cercet rappelle que le conseil est un lieu de débats parfois animés, mais il voit mal comment le Président de l'ASL peut exercer sa fonction lorsqu'existe au sein même du Conseil une telle violence imprévisible. Le Président ne peut se résoudre à voir l'ASL devenir un terrain de jeux personnels et n'entend pas cautionner des pratiques dévoyées des missions principales de l'ASL. Malheureusement rien dans les statuts de l'ASL ne permet d'interrompre une telle dérive sauf à recourir à un exercice tyrannique de la Présidence.

Gérard Cercet souligne qu'il s'est engagé bénévolement sans relâche et avec sincérité depuis bientôt 6 mois, soutenu par un Conseil conscient et soucieux des enjeux immédiats. Dès le début il avait appuyé et fait sienne la charte initiée par l'ancien bureau ( copie jointe avec PV du conseil du 10 aout 2022) considérant qu'elle créait les fondements d'une gouvernance apaisée. C'était un engagement moral commun qui fut pourtant rompu avec éclat par l'une de ses principales initiatrices.

Les conseillers présents se déclarent tous unis et solidaires pour condamner sans aucune retenue et sans ambiguïté le comportement inacceptable de la Conseillère Agnès Thiollier qui non seulement a violé ses propres engagements de loyauté et de réserve mais s'est rendu coupable de mensonges et de trahisons envers ses collègues du Conseil ainsi que de dénonciations calomnieuses envers le Président et le Secrétaire du Conseil.

Ce comportement est extrêmement grave et les conseillers présents se considèrent aussi directement concernés par ces accusations qui nient leur libre arbitre et leur rôle, alors même qu'ils ont pleinement participé - contrairement à Agnès Thiollier qui était absente - aux analyses et prises de décisions entérinées par Le Président, lequel se montre d'ailleurs toujours soucieux de ne pas décider sans consensus au sein du Conseil.

C'est pourquoi les conseillers présents jugent que plus aucune réunion ne pourra avoir lieu en la présence d'Agnès Thiollier sans courir le risque que les délibérations soient divulguées, voire déformées, auprès de tiers ou même des contreparties.

Les conseillers présents soutiennent donc publiquement et sans aucune réserve le Président Gérard Cercet face aux attaques de la Conseillère Agnès Thiollier et, si la situation reste en l'état ils présenteront la démission de leur mandat - solidairement et tous ensemble - lors de la prochaine assemblée générale des propriétaires.



Ce sera l'occasion d'analyser le cadre et les conditions de fonctionnement fixés par les statuts qui nécessitent probablement une évolution en ligne avec l'époque actuelle.

## 2/ Désignation de la vice-présidence :

Le vice-président G. Cercet ayant été élu Président en remplacement de la présidente B Gelman, démissionnaire, le syndicat doit désigner en son sein un nouveau Vice-Président.

Historiquement la fonction de Vice-Président est proposée aux conseillers les mieux élus, dans l'ordre du nombre de voix obtenues.

VOTE N°11	
CONSEILLERS ELUS	
CERCET GERARD	396 VOIX
THIOLLIER AGNES	345 VOIX
CHOLAT JULIETTE	333 VOIX
PRAPANT FREDERIC	314 VOIX
ILlich JEAN-MARC	286 VOIX
BLANC JEAN-PIERRE	276 VOIX
GUIGON BERNARD	251 VOIX
CHEVRON DAMIEN	226 VOIX
MORILLON JEAN-MICHEL	198 VOIX
ALARIO LAURETTE	167 VOIX

Agnès Thiollier, absente, a néanmoins déjà fait savoir par email ( en date du 21 mars 2023 10h44) qu'elle ne souhaitait pas accepter cette charge.

Compte tenu de cela et des circonstances évoquées ci-dessus la nomination du Vice-président est reportée

## 3/ Dossiers en cours

Faute de temps l'analyse des dossiers en cours n'a pu être faite et un nouveau conseil a été programmé à samedi prochain 1<sup>er</sup> avril.



Extrait du PV des délibérations du 1<sup>er</sup> Conseil syndical de la mandature 2022/2025



## ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU DOMAINE NATURISTE D'HELIOPOLIS

Statuts enregistrés à la préfecture du Var le 22 Octobre 2020  
Statuts publiés au Journal Officiel le 10 Novembre 2020

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU

10 AOUT 2022

SEANCE OUVERTE A 14H10

#### ORDRE DU JOUR

1. CHARTE : FINALISATION
2. CONSTITUTION DU BUREAU
3. DECISION A PRENDRE POUR TUKTUK
4. LISTE NON EXHAUSTIVE DES AXES DE TRAVAIL
5. DIVERS

#### CHARTRE

L'objet de la charte est de demander à chacun des membres du Conseil Syndical de s'engager à titre personnel pendant toute la durée de son mandat en offrant leur démission en cas de manquement en matière de :

**Exemplarité** : Être en conformité avec la loi y compris les règles d'urbanisme ; Respecter et promouvoir par l'exemple et la parole les Cahiers des Charges et toutes les règles de bonne conduite particulières à notre Domaine.

**Communication** : Protéger l'image du naturisme voulu par les frères Durville, en être les garants ; S'interdire de participer aux polémiques qui engagent l'ASL en tout lieu, notamment sur les réseaux sociaux ; Respecter les éventuelles consignes de confidentialité des débats du Conseil.

**Engagement** : Assurer une présence régulière au Syndicat de façon à servir les intérêts de la communauté et mieux connaître la gouvernance de l'ASL

**Loyauté** notamment envers les autres membres du Conseil Syndical

Les conseillers présents adoptent à l'unanimité le principe de la charte qui sera présentée à la prochaine AG pour approbation et signature par chaque conseiller.

Entre temps, les conseillers confirment, dès à présent, leur engagement moral au respect de ce qui précède.

Après approbation de la charte par l'AG des propriétaires il sera demandé aux candidats conseillers leur signature préalable à l'élection.

#### CONSTITUTION DU BUREAU

# Lorsque gouvernance rime avec violence

Île du Levant, Le 5 mars 2023

Chères amies levantines, Chers amis levantins,

Île du Levant, *Capitale de la douceur*... Vraiment ? Je viens d'y passer une semaine en enfer. Et, en tant que conseillère investie dans l'avenir de notre Domaine, je me dois aujourd'hui de vous faire part de cette triste expérience.

## *Chapitre 1: Le bonnet d'âne*

Le conseil de samedi dernier – pour lequel j'avais annoncé mon absence et donné mon pouvoir à une conseillère – s'est soldé par un blâme... Reléguée au fond de la classe avec les mauvais élèves et marquée « absente » sur le compte-rendu du Conseil alors que ma petite camarade du Syndicat avait émarginé pour moi, comme il se doit. Le tout accompagné d'une remarque acerbe du secrétaire de séance selon laquelle je ne travaillais « qu'en courant alternatif »... Bonnet d'âne.

## *Chapitre 2 : La démission forcée*

Lundi, à la suite d'échanges agressifs entre le conseiller-président et les nouveaux propriétaires de la Bohême, *La Vie en Rose*, j'écrivais un message destiné aux conseillers et à eux seuls, dans lequel je m'exprimais sur le fait que la vocation du Conseil Syndical était – semble-t-il – de rassembler plutôt que de diviser notre petite communauté. Une simple observation qui a tourné au drame et à un message comminatoire de la présidence : je devais donner ma démission immédiate pour avoir osé critiquer les modalités du sondage qui concernait *Les Arbousiers* et *La Vie en Rose*.

## *Chapitre 3 : Le lynchage public*

Mercredi : déjeuner au Minimum en compagnie d'un groupe de seize personnes du Parc National de Port-Cros et de l'association Explore & Preserve. Sans même un bonjour, le conseiller-président (qui ne faisait pas partie du groupe) m'apostropha devant tous en demandant ma démission immédiate : « J'attends ta démission. On ne parle pas comme ça à un Président ». N'ayant aucune velléité de rendre mon tablier, je lui répondis qu'il pourrait toujours attendre ma démission...

## *Chapitre 4 : La grande Inquisition*

Le soir-même, sur les coups de 20h00, je reçus un nouveau message du conseiller-président me donnant un ultimatum : il faudrait que – lors du prochain Conseil – je me soumette à la décision collective des conseillers et expliquer mes raisons pour avoir manqué de loyauté vis-à-vis de l'équipe... Je lui rétorquai que ma vision du conseil syndical n'était pas d'être le béni-oui-oui du Président, mais plutôt de pouvoir débattre de tous les sujets dans une écoute bienveillante. Mais non... J'étais désormais responsable de « la lourde charge que j'ai déclenchée contre mon Président »... Et puis encore quoi ? Est-ce que la description du poste de conseiller implique un cirage de bottes quotidien de son Président (avec un P majuscule et un adjectif possessif s'il-vous-plaît) et l'interdiction de s'exprimer librement ?

Je laisserai donc le tribunal se réunir le 25 mars prochain pour décider de mon sort... Sans doute une condamnation par contumace et une exclusion du Conseil – il faut savoir que dans l'esprit du Président, les deux tiers des conseillers sont sur la sellette... Ce serait une première dans les annales du Syndicat depuis sa création en 1932 : un conseiller exclu pour « insubordination ».

Ce qui compte avant tout, c'est votre avis. C'est vous qui m'avez élue – pas les conseillers – et ce n'est qu'à vous que je dois des comptes. En attendant le jour de mon procès, je reste vigilante et engagée pour notre communauté.

Tout cela ne serait qu'anecdotique s'il n'existait pas un second volet à l'affaire, beaucoup plus sombre celui-là.

## *Chapitre 5 : L'irrespect*

Ce même jour, mercredi, notre conseiller-président nous mettait en copie de la réponse qu'il venait d'envoyer à une femme membre de l'ASL qui s'interrogeait sur les conditions légales dans lesquelles ce sondage avait été effectué. La réponse fusa, foudroyante : si elle n'était pas contente, elle n'avait qu'à poursuivre le Syndicat en justice... On allait voter un budget pour ça à la prochaine AG...

Il s'ensuivit un dialogue malsain, une partie de ping-pong perverse entre le conseiller-président et le secrétaire se jouant littéralement de cette femme. C'est à ce moment-là que le conseiller-président a révélé au Conseil l'identité de cette personne en exposant aux yeux de tous sa « fiche » issue du sondage sur l'eau (information strictement confidentielle) : nom, prénom, numéro de téléphone,

statut de loueur privé assorti de tous les détails sur le nombre de personnes hébergées selon les saisons). C'est alors qu'elle fut l'objet de propos dégradants, sexistes et xénophobes :

Le Président – *Ce ferait une bonne présidente, non ? [...] Une candidate supplémentaire à la short list du canard... Eh oui ce peut être une femme...*

Le Secrétaire – *Je ne la connais pas mais elle doit être d'origine étrangère. Je n'ai rien compris à son verbiage. A moins qu'il soit écrit sous influence d'une substance hallucinogène.*



Même si tout cela ressemble à de la pure fiction, c'est malheureusement la réalité. C'est consternant !

Je ne souhaite en aucun cas cautionner ce genre de comportement de la part d'un Conseil dont le devoir est l'exemplarité. Et au delà de l'exemplarité, l'empathie et la bienveillance sont indispensables à la bonne marche de notre Domaine.

### *Épilogue*

Héliopolis est un lieu de paix, de beauté, de tolérance, de solidarité et de culture. En aucun cas la violence et la division ne doivent y faire la loi. Bien décidée à œuvrer pour le bien-être de la communauté, vous pouvez compter sur mon dévouement et mon souci de transparence.

Bien amicalement,

Agnès

P.S. N'ayant pas accès à la liste des adresses mail de l'ensemble des propriétaires, je me permets de vous adresser ce message à titre personnel. Libre à vous de partager.